

L'inf'Eaux

L'ACTU DE L'UNITÉ DE GESTION VILAINE OUEST

L'EDITO



L'année 2023, première année du Contrat Territorial 2023-2025 de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest, a été dense pour les équipes. Avec les moyens techniques, humains et financiers renforcés, l'Unité

de Gestion Vilaine Ouest était bien en ordre de marche. Avec 16 sites de travaux milieux aquatiques, plus de 8 km de cours d'eau restaurés et près de 1,7 ha de plans d'eau supprimés, plus de 53 km de plantations bocagères prévus cet hiver (dont 31 km sous maîtrise d'ouvrage UGVO) et de nombreuses actions agricoles dont les diagnostics pour contractualiser des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, les actions sont toujours plus ambitieuses et transversales.

La communication se construit, la sensibilisation se développe. Les supports de communication destinés aux communautés de communes, aux communes, aux élus et aux agents se multiplient.

La réorganisation souhaitée par les élus est opérationnelle mais il est important d'impliquer les élus qu'ils soient communautaires ou communaux. Chaque communauté de communes est représentée dans nos instances par des élus (Comité territorial), chaque commune a eu la possibilité de nommer un référent communal : à chaque chantier sur sa commune, celui-ci est informé. Que chacun n'hésite pas à nous solliciter.

Je suis confiant, la dynamique de l'équipe est là, de nombreux projets sont en réflexion, la prise de conscience de la préservation et de l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques s'intensifie, l'évolution climatique favorisant cette constatation.

Jean RONSIN,
Président de l'Unité de Gestion
Vilaine Ouest (UGVO),
Vice-Président d'Eaux & Vilaine.



[Actu] alités

RESSOURCES HUMAINES

L'Unité de Gestion Vilaine Ouest renforce ses équipes en ce début d'année. **Deux animateurs milieux aquatiques complètent le pôle technique et opérationnel.** Il s'agit de Kenan Le Quellec et Loïg Roudaut. Maxime Launay occupe le poste de coordinateur technique Milieux Aquatiques au sein du Pôle technique et opérationnel.

Le recrutement d'**un animateur bocage** est également prévu. La répartition des agents au sein de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest évolue et sera communiquée prochainement.

MILIEUX AQUATIQUES

Les animateurs milieux aquatiques réalisent actuellement des **diagnostics cours d'eau** pour acquérir de la connaissance dans le but de faire émerger de nouveaux projets dans les années à venir. Pour cela, ils disposent d'un arrêté préfectoral leur permettant de parcourir les cours d'eau de l'unité et de pénétrer sur des parcelles privées bordant les cours d'eau.

Consultez l'arrêté préfectoral ici >>>



SENSIBILISATION DES SCOLAIRES

Deux associations : **Eau et Rivières de Bretagne et le CPIE Forêt de Brocéliande** ont été retenues pour intervenir chacune dans 12 classes à raison de trois demi-journées auprès des élèves de classes de CM1 et CM2 du territoire. Ces interventions vont se dérouler entre janvier et juin 2024.

Environ 600 élèves du territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest **vont ainsi être sensibilisés à la préservation et à l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.**



Grand [Format]

Entretien des cours d'eau : droits et devoirs du propriétaire.

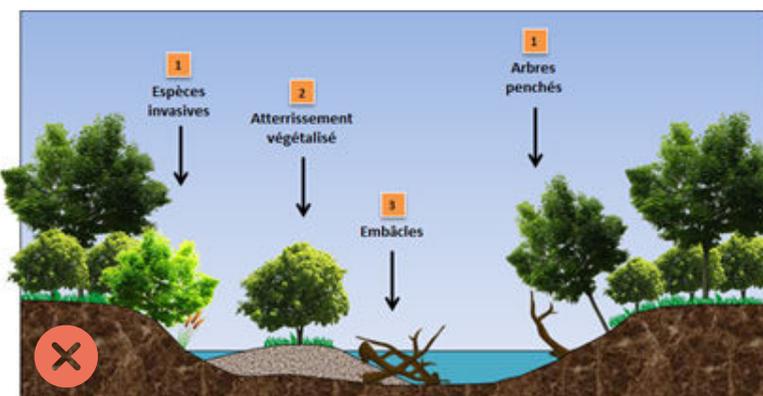


Cours d'eau Le Quicampoix (35).

Que dit la réglementation ?



Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recepage de la végétation des rives. **CODE DE L'ENVIRONNEMENT ART. L 215-14**



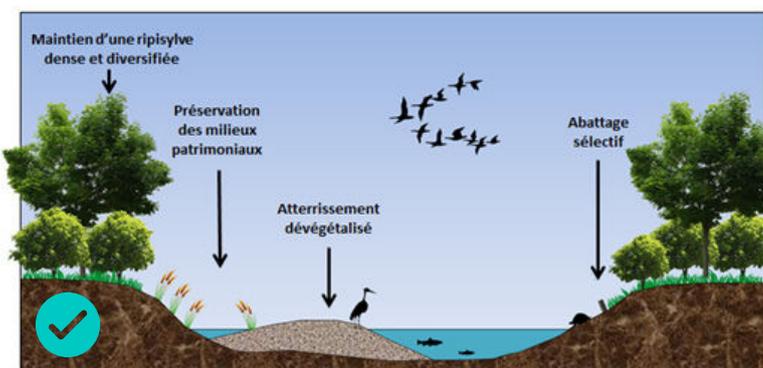
Tous les propriétaires (ou exploitants) de parcelles riveraines d'un cours d'eau sont chargés de l'entretien des berges et du lit jusqu'à la moitié du cours d'eau. L'intervention mécanique dans le lit mineur d'un cours d'eau est interdite, sauf accord explicite de l'administration.

Il est important de bien différencier l'entretien régulier d'un cours d'eau et les travaux d'aménagements sur les cours d'eau et ruisseaux.

Ces derniers sont soumis à procédure préalable au titre de la **Loi sur l'eau**.

Lorsque Eaux & Vilaine intervient sur un cours d'eau dans le cadre de ses travaux de restauration des milieux aquatiques, l'établissement dispose d'une **Déclaration d'Intérêt Général (DIG)** et dépose un Porter à Connaissance auprès de l'administration. Eaux & Vilaine est soumis à des règles comme le respect des périodes d'intervention sur le lit mineur, préférentiellement lors des périodes les moins impactantes pour la faune piscicole. La DIG précise les dates d'interventions, du 1^{er} avril au 30 octobre.

Pour tout travaux dans le lit du cours d'eau par tout propriétaire, des autorisations sont à demander.



+ d'infos >





Re[Source]

Marie Chatagnon, Coordinatrice Maîtrises d'ouvrages associées agricoles

En quoi consiste le métier de coordinatrice MOAA ?

De la parcelle à l'exploitation agricole, mon travail consiste à mobiliser et à accompagner chaque agriculteur vers l'évolution de ses pratiques (via des leviers agronomiques et des techniques alternatives au désherbage chimique par exemple) et son système d'exploitation (vers des systèmes herbagers, biologiques ou économes). Le bocage et les milieux aquatiques sont aussi d'autres leviers d'actions pour améliorer la qualité de l'eau. Ce travail fait partie intégrante de la stratégie agricole que j'anime sur le territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest. Elle aborde également d'autres aspects, notamment : l'érosion, le foncier et l'installation / transmission.

Comment la stratégie agricole est-elle mise en oeuvre ?

L'Unité de Gestion Vilaine Ouest travaille avec 16 structures d'accompagnement agricole en Maitrisés d'Ouvrage Associées (MOA) que je coordonne. Bien évidemment, je travaille aussi avec les financeurs de nos actions et enfin, les agriculteurs du territoire.

Concrètement, comment la stratégie agricole se décline-t-elle ?

Plusieurs types d'actions sont proposés aux exploitants, notamment l'accompagnement individuel avec un diagnostic vers un changement de système ou de pratiques plus favorable à la qualité de l'eau. S'ajoute un suivi dans le temps sur 3 ans, si le bénéficiaire souhaite

poursuivre cet accompagnement. Enfin, des actions collectives : fermes ouvertes, plateforme de démonstrations... sont également organisées. Elles sont l'occasion pour les agriculteurs de se former et de partager leurs expériences.

Quels sont les autres leviers d'action de l'établissement ?

Eaux & Vilaine, dans le cadre de ses missions de préservation et d'amélioration de la ressource en eau, réalise aussi des visites de pré-diagnostic et/ou visite d'information, afin d'évaluer les problématiques propres à chaque exploitation et définir en lien avec l'agriculteur un plan d'actions mixant les actions agricoles ; mais le bocage et les milieux aquatiques sont aussi d'autres leviers d'actions pour améliorer la qualité de l'eau.

Un point sur l'actualité 2024 ?

2023 a permis d'accompagner plus de 200 agriculteurs du territoire vers des pratiques plus favorables à l'environnement et à la qualité de l'eau, dans le cadre des Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques (MAEC). Une réussite car nous avons su répondre à la forte demande des agriculteurs du territoire sur un délai court ! En 2024, nous mettrons l'accent sur le désherbage mécanique du maïs, un levier important pour réduire le recours aux herbicides. Les agriculteurs seront accompagnés techniquement par un technicien d'une structure de MOAA et l'UGVO financera les passages mécaniques directement aux Entreprises de Travaux Agricoles (ETA) ou à la Coopérative d'Utilisation de Matériels Agricoles (CUMA). D'autres actions comme les échanges parcellaires ont été lancés cette année avec de nombreuses réunions de présentation partout sur le territoire. L'objectif est de regrouper le parcellaire des exploitations pour favoriser l'accessibilité au pâturage et le suivi des cultures à la parcelle. De nombreux groupes d'échanges potentiels ont été identifiés et seront accompagnés dans les mois à venir.

[Actu] alités

Campagne de plantations bocagères 2023-2024

Les travaux de cet hiver se terminent avec les dernières plantations qui seront réalisées avant la mi-mars.



LE SAVIEZ-VOUS ?

La période d'entretien du bocage

Différentes réglementations existent sur la protection des haies, chacune avec son champ de compétence. Il est important de se référer à la bonne réglementation :

- Protection au titre de la Politique Agricole Commune (*à noter : les règles de la BCAE 8 interdisent la taille et/ou la coupe des arbres et des haies entre le 16 mars et le 15 août*)
- Protection au titre du Code de l'urbanisme
- Protection au titre du Code du patrimoine
- Protection au titre du Code rural et de la pêche maritime
- Protection au titre du Code de l'environnement

✓ Bonnes pratiques :

- L'entretien manuel à la tronçonneuse doit être privilégié, en particulier pour les arbres têtards
- Un matériel adéquat garantit des coupes nettes et la bonne cicatrisation des végétaux
- Le dépôt de débris de taille constitue un apport de matière organique

✗ Pratiques déconseillées :

- Le lamier à scies (diam. 4-20 cm)
- Le lamier à couteaux (diam. 1-4 cm)

+ d'infos >



[Regards] sur le bassin de la Vilaine

BOCAGE

Une nouvelle stratégie Breizh Bocage

Chaque unité de gestion Aval, Est et Ouest a déposé sa stratégie Breizh Bocage accompagnée d'une feuille de route pour la période 2023-2027. Cette nouvelle stratégie garde les fondamentaux du programme précédent qui ont démontré leur efficacité (plantation, soutien à l'animation, suivi des évolutions du bocage) en s'ouvrant sur le volet gestion et valorisation.

Ces derniers sont en effet essentiels pour répondre à l'un des enjeux mis en exergue lors du bilan-évaluation de cette seconde phase de Breizh Bocage, celui d'une meilleure intégration du bocage dans le système de production agricole et de sa pleine participation à la transition agroécologique des fermes en Bretagne.

Pour rappel, les **objectifs du dispositif Breizh Bocage III** sont les suivants :

- Protéger le bocage existant en sensibilisant à son intérêt pour l'environnement et pour l'agriculture, en formant aux bonnes pratiques de gestion.
- Valoriser la multifonctionnalité du bocage.
- Renforcer la transversalité entre les politiques publiques.
- Densifier le maillage bocager : planter et favoriser la régénération naturelle.
- Planter des haies de qualité : essences locales, diversifiées, adaptées au contexte pédoclimatique ; haies multi strates, connectées au reste du maillage bocager, plantations intra parcellaires renforcées...
- Bien entretenir le bocage, nouveau et ancien : tailles de formation ; travaux sylvicoles de réhabilitation (éclaircie, recépage, balivage, reprise des tailles type « lamier-épareuse », retrait des protections plastiques contre la faune sauvage) ; plans de gestion.
- Accompagner la mise en place d'un modèle économique de gestion qui rétribue les fonctions des services environnementaux et des productions issues des haies gérées durablement

(MAEC, Label haie, PSE, filières bois énergie, stockage carbone, ...).

- Renforcer l'appropriation du bocage par ses gestionnaires (agriculteurs, collectivités).
- Veiller à la bonne connaissance des évolutions du bocage.
- Simplifier la gestion administrative du dispositif.

Bien qu'elles ne soient pas identiques, les trois nouvelles stratégies ont un socle commun avec des critères considérés comme majeurs pour hiérarchiser les projets :

- être des projets transversaux (travaux milieux aquatiques, actions pollutions diffuses, approche bassin versant...) ;
- être des projets situés sur les zones prioritaires des Contrats territoriaux et sur les zones de captage.

Le territoire de chaque unité conserve ses spécificités concernant la préparation du sol par l'exploitant ou bien une participation forfaitaire ou encore une participation à l'entretien afin de conserver la dynamique existante.

PRÉVENTION INONDATIONS (PI)

Etude sur le ralentissement des crues

Dans le cadre du transfert de compétence PI de Brocéliande Communauté, Montfort Communauté et de la Communauté de Communes de Saint Méen-Montauban, Eaux & Vilaine a mené de 2021 à 2023 une étude approfondie de ralentissement des crues sur le bassin versant du Meu.

Les objectifs : actualiser une 1^{ère} étude menée en 2013 ainsi que la sélection des sites potentiels de ralentissement des crues, étudier les effets de ces ouvrages, évaluer les impacts sur les bâtiments et équipements situés en zone inondable, réaliser une analyse coûts-bénéfices et étudier des solutions alternatives.

Le ralentissement des crues consiste à édifier des ouvrages hydrauliques en travers de vallées afin de stocker de l'eau pour limiter les débits et les hauteurs

d'eau en aval sur les secteurs urbanisés inondables. En dehors des crues, le cours d'eau circule librement car l'ouvrage est équipé d'une fenêtre.

Les 24 sites pré-identifiés dans l'étude de 2013 ont été reconsidérés. La modélisation hydraulique a permis de sélectionner les 3 sites avec le **meilleur potentiel de stockage. 2 scénarios optimisés ont été définis : scénario à 2 sites et scénario à 3 sites de ralentissement.** Les bénéfices attendus ont été calculés : il s'agit des dommages évités sur une période de 50 ans. Ces bénéfices sont évalués à 113 000 €/an pour le scénario à 2 sites et à 134 000 €/an pour le scénario à 3 sites.

Le coût des ouvrages a également été estimé : travaux, études, acquisitions foncières, compensations environnementales, coûts annuels de gestion et d'entretien, coûts d'indemnisation des terrains sur-inondés. Ces coûts s'élèvent à **5 M€ HT pour le scénario à 2 sites** de ralentissement et à **7,2 M€ HT pour le scénario à 3 sites.** Ces éléments ont permis de réaliser des analyses coûts-bénéfices. Pour les 2 scénarios optimisés, l'analyse coûts-bénéfice s'avère très négative.

Sur la base de cette étude, les intercommunalités ont décidé par délibération en décembre 2023 et janvier 2024 de ne pas s'engager dans la réalisation d'ouvrages de ralentissement des crues sur le bassin versant du Meu.

En revanche, Eaux & Vilaine va poursuivre et renforcer plusieurs actions qui ont un impact bénéfique dans la prévention des inondations : **restauration des milieux aquatiques, plantation du bocage, développement de bonnes pratiques agricoles et l'opération Alabri** qui vise à adapter de manière individuelle les bâtiments inondables.

+ d'infos



L'étude de ralentissement des crues est inscrite dans le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin de la Vilaine et bénéficie d'une subvention de 50% de l'Etat.

Support financé par :



A propos d'Eaux & Vilaine : Acteur institutionnel sur le bassin de la Vilaine, l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Eaux & Vilaine a pour objet de porter la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant : un territoire hydrographique de 11 000 km² dont 15 000 km de cours d'eau, couvrant 515 communes, soit une population totale de 1 250 000 habitants répartis sur 6 départements (22-35-44-49-53-56) et 2 régions (Bretagne et Pays-de-la-Loire). Sa gouvernance est régie par le Comité syndical d'Eaux & Vilaine composé de 70 élus répartis en 3 collèges (EPCI, Eau potable et Départements-Régions) et la Commission Locale de l'Eau.

Parmi les principales missions de l'établissement, Eaux & Vilaine porte la mise en œuvre du SAGE Vilaine, la prévention des crues et des étiages, la gestion des grands ouvrages, la sécurisation de la production d'eau potable, la reconquête du bon état écologique de l'eau, le maintien et la valorisation de la biodiversité, le suivi des poissons migrateurs et la protection du littoral. Des missions assurées par une équipe pluridisciplinaire de près de 100 agents dont 50 % implantés au plus près des territoires dans trois unités de gestion.